MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple-Un But-Une Foi



Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Sous-Direction de la Recherche et de l'Innovation (SDRI)

Le Directeur Général

Þ

Monsieur le Recteur de l'Université Privée Africaine Franco-Arabe (UPAFA) -BAMAKO-

Référence: V/L du 07 mai 2022.

<u>Objet :</u> Réponse à votre lettre référencée, relative à l'information sur la signature d'un accord de partenarial entre l'ULSHB et l'UPAFA pour la formation doctorale.

saluer la signature d'un accord (-cadre) de partenariat entre l'ULSHB et l'UPAFA Monsieur le Recteur, faisant suite à votre correspondance indiquée à l'objet, permettez-moi de

sont pas habilités à créer d'Ecole Doctorale. Par conséquent, l'UPAFA ne peut pas en créer. d'organisation des Ecoles Doctorales, les établissements privés d'enseignement supérieur ne l'Arrêté N°2013-3551/MESRS-SG du 21 août 2013, portant modalités de création et Cependant, afin de lever toute équivoque, je tiens à rappeler, qu'en vertu de l'article 4 de

votre Formation doctorale et non votre « Ecole Doctorale ». règlement intérieur joint à votre lettre doit s'inscrire dans ce cadre et concerner précisément de doctorat dans les structures d'enseignement supérieur. C'est pourquoi, le projet de statut et visé et l'Arrêté n°2013-3702/MESRS-SG du 27 août 2013, portant Organisation du diplôme pluridisciplinaire, en conformité avec la règlementation en vigueur, notamment l'arrêté sus Par contre, votre Université peut ouvrir la formation doctorale disciplinaire ou

l'ULSHB un protocole d'accord déterminant les modalités de votre association à l'Ecole Doctorale Droit, Economie, Sciences Sociales, Lettres et Arts (ED-DESSLA), dans les Par ailleurs, sur la base de l'accord de partenariat, l'UPAFA peut tout à fait conclure avec domaines relevant de vos missions respectives. Si besoin en est, vous pourrez conclure des accords similaires avec d'autres structures membres de l'ED-DESSLA.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de ma franche collaboration.

Bamako, le

30 MAI. 2022

Le Directeur Général

Professeur Titulaire, kerêyê de Chevalier de Lordre Vyterna

Académiques/OIPA-CAMES